

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La R. P. à la Chambre. — Le suffrage des femmes.

Au Palais-Bourbon, la session a repris avec la proportionnelle; les débats, cette semaine, vont recommencer sur la proportionnelle. Ça peut durer comme ça longtemps, ça peut même durer tout le temps, si le ministre ne se décide pas à prendre une attitude nette dans cette question. Il ne sert de rien de chercher à ruser. En arrivant au pouvoir, le Cabinet s'est déclaré contre le quotient. Jeudi il a voté pour le quotient. On demande de savoir s'il est pour ou contre.

Les raisons d'être contre subsistent. Nous ne voulons pas du quotient, a dit à peu près M. Barthou dans sa déclaration, parce que ce moyen a été repoussé par le Sénat et combattu par la majorité républicaine du Palais-Bourbon. C'est par ces paroles, par ce contact de mots, que le président du Conseil se rattachait un tant soit peu à la gauche. Depuis, rien n'a changé, si ce n'est l'attitude de M. Barthou.

M. Barthou a proclamé, voici quel-que temps, qu'il était seul responsable — était-ce donc nécessaire? — de notre politique intérieure et extérieure. Cela confirme, d'accord avec la Constitution, que nul pouvoir supérieur au sien ne fait pression sur lui. Dès lors, comment expliquer sinon sa volte-face au moins ses hésitations? Chef du pouvoir, il avait un argument formidable à son service; on ne bouleverse pas de fond en comble un système électoral six mois avant les élections, alors surtout que le Parlement doit s'occuper d'urgence d'une situation financière dont il n'est pas exagéré de dire qu'elle est inquiétante. Dun geste le président du Conseil pouvait liquider la proportionnelle. Ce geste, M. Barthou ne l'a pas osé ou ne l'a pas voulu. C'est en quoi il a eu tort.

La discussion de la Réforme électorale était une trop belle occasion de parler du vote des femmes pour que quelque député la laissât passer sans la saisir.

C'est M. Andrieux qui s'est fait, mardi, l'avocat du sexe faible. Il peut aller maintenant en Angleterre, les suffragettes lui feront sûrement une enthousiaste réception. Qui sait si elles ne mettront pas le feu au Palais-Royal en son honneur?

M. Andrieux savait parfaitement à quoi s'en tenir sur le résultat de son intervention. Tout ce qu'il demandait pour sa proposition c'était une simple petite prise en considération, quelque chose en somme qui n'engage à rien et qui prouve seulement aux femmes de France qu'on ne les oublie pas à la Chambre.

M. Andrieux en profita d'ailleurs pour se moquer aimablement de M. Buisson, de M. Bracke et de quelques autres de ses collègues. « La proposition n'est pas de moi, dit-il, elle est de M. Ferdinand Buisson et c'est bien lui n'est-ce pas qui a dit un jour : « Ceux qui remettent toujours les réformes sont ceux qui ne veulent pas les réaliser. »

Et M. Buisson s'associa sans sourcil à la proposition de renvoi à une date ultérieure que formula M. Bracke.

« N'est-ce pas ce dernier, ajouta M. Andrieux, qui écrivait récemment que les socialistes allaient demander à la Chambre de discuter avec toute l'ampleur désirable la question du vote des femmes? »

Mais lui donner l'ampleur désirable, c'était retarder encore le vote de la réforme électorale et MM. Buisson et Bracke sont trop proportionnalistes pour cela.

Les femmes attendront donc. Et je suis sûr que la plupart d'entre elles n'en éprouveront nulle peine.

A L'ÉTRANGER

Négociations anglo-allemandes.

Contrairement à ce qu'on a prétendu, il n'y a, en ce moment, aucune négociation engagée entre l'Angleterre et l'Allemagne en vue du partage éventuel des colonies portugaises, pour la bonne raison que le gouvernement portugais ne songe nullement à s'en défaire, sachant fort bien qu'une cession de son domaine serait une arme dangereuse fournie aux royalistes qui ne manqueraient pas d'exploiter l'amour-propre national. Ce qui est vrai, c'est que des pourparlers ont depuis longtemps engagé entre l'Angleterre et le Portugal, en vue de la conclusion d'un traité de commerce, sans qu'on ait pu se mettre d'accord; le seul résultat obtenu est la signature prochaine d'un traité accordant réciproquement aux deux pays le traitement de la nation la plus favorisée.

Il est également vrai que, d'un autre côté, l'Angleterre est en négociations avec l'Allemagne, à propos de colonies; il s'agit, non pas du partage éventuel des possessions portugaises en Afrique, mais de la cession de Zanzibar. Un ancien Commissaire et Consul général anglais dans l'Afrique centrale-anglaise et dans l'Uganda, vient, dans un long article, de démontrer que Zanzibar n'est d'aucune utilité pour l'Angleterre, et que son échange contre d'autres territoires aurait de grands avantages. Il n'est pas douteux qu'un accord facilitant l'expansion coloniale de l'Allemagne, sans que les intérêts de l'Angleterre en aient à souffrir le moins du monde, ferait faire un grand pas à l'Entente entre les deux pays, sans porter préjudice à la Triple Entente, pour le grand bien de la paix européenne.

La combinaison naturellement est combattue par l'opposition, mais uniquement au point de vue sentimental.

LE FURETEUR.

UN RAPPORT SUR LA PROSPÉRITÉ ALLEMANDE

En 1880, les importations de l'Allemagne montaient à 7 milliards 500 millions, contre 23 milliards 570 millions en 1912. Depuis 1880, la production du charbon prussien s'est accrue du quadruple, et l'industrie allemande du fer a sextuplé depuis 1890. Les salaires ont augmenté d'une façon qui prouve que l'ouvrier récolte le bénéfice de cet intense trafic. Ceux des mineurs par exemple ont augmenté depuis 1886 de cent pour cent. La situation, selon M. Koenig, consul général d'Angleterre à Dusseldorf, est aussi solide qu'impressionnante.

« Dans ce district, dit-il, toutes les entreprises commerciales et industrielles sont basées et édifiées sur un terrain financier et commercial solide, et, en général, on a universelle confiance dans l'avenir. » Mais ce qui rend avant tout l'Allemagne enviable, c'est l'admirable balance qu'elle maintient entre son agriculture et ses manufactures. « L'Allemagne importe 3 milliards 750 millions de produits alimentaires, alors que l'Angleterre, dont la population est de 50 0/0 moins considérable, en importe presque le double. »

Les remarques de M. Koenig sur la politique douanière allemande méritent qu'on les signale: « Voilà trente ans, dit-il, l'Allemagne élabore son tarif protectionniste, et c'est un fait incontestable que, durant ces dernières trente années, les progrès faits par elle ont coté le merveilleux. On peut se demander, il est vrai, s'ils sont entièrement dus à la politique protectionniste, et nombre d'Allemands prétendent qu'ils auraient été aussi grands avec un autre régime douanier. »

Un point de détail non moins intéressant dans ce rapport, est l'étude des chemins de fer allemands et de leur prospérité. Le trafic des marchandises dans les chemins de

fer gouvernementaux de Prusse et Hesse a augmenté de 29 pour cent depuis 1908. Dans les neuf derniers mois de 1912, il y avait une augmentation de 8,9 sur la période correspondante de 1911. Le trafic des marchandises fut d'ailleurs cette année-là un record inattendu et qui prit au dépourvu les compagnies. Vers la fin de l'année, les compagnies ne purent arriver à suffire à toutes ses exigences. Toutes les stations de marchandises furent congestionnées et beaucoup de pertes furent dues à cet encombrement. « Dans le district de Cologne, il était tel que la Compagnie refusa tout envoi pendant quatre jours. En septembre et en octobre, il manqua aux compagnies prussiennes plus de 200.000 wagons pour suffire aux seuls besoins des mines, ce qui représente pour l'industrie minière une perte de 250 millions au moins. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion générale du projet de loi relatif à la protection des appellations d'origine et aux délimitations régionales.

C'est un représentant de l'Aube, M. Thierry-Delanoue, député de Bar-sur-Aube, qui prend le premier la parole. Il réclame, au nom de ses commettants, l'abrogation pure et simple des décrets de délimitation qui ont été créés en Champagne deux zones différentes. Il invite la Chambre à décider que l'appellation « champagne » appartiendra à tous les vins blancs mousseux récoltés et fabriqués dans la région champenoise, sous la seule condition de la préexistence d'usages locaux, loyaux et constants, les tribunaux devant être appelés à se prononcer en cas de contestation.

M. Gioux critique le texte du projet de la Commission.

M. de La Trémoille examine les modifications apportées à la loi du 28 juillet 1824.

M. Bender parle en faveur des propriétaires des grands crus.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Théodore Reinach a posé une question au sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts sur la protection de deux objets d'art classés : une statue de Salomé de l'église de Chabanac (Corrèze), déplacée par le curé, et une fresque de l'église de Benouville (Calvados), représentant le Jugement dernier, grattée par le curé parce qu'indécente.

La Chambre aborde la discussion du projet modifiant le Code du travail en ce qui concerne le salaire des ouvriers à domicile dans l'industrie du vêtement.

MM. Lerolle, Durafour, Renoult, Chéron, Berthod prennent la parole en faveur du projet.

L'article premier « établissant le mécanisme de la détermination du salaire » donne lieu à une intervention de M. Boudoin (Loire), qui persiste à réclamer l'extension des dispositions de la loi à l'industrie de la rubanerie et de la passenterie.

Cet amendement est repoussé et le projet de loi est adopté.

Et la séance est levée.

Séance du 14 novembre

PRÉSIDENCE DE M. DRON VICE-PRÉSIDENT

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet de loi sur les délimitations.

MM. Delpeire, Meunier, Lafferre, Dariac prennent part à la discussion. Après une réponse de M. Clémentel, ministre de l'Agriculture, la discussion générale est close.

Séance de l'après midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre discute les interpellations relatives à l'exploitation des mines de l'Ouzenz.

M. Thomas dit qu'il y a des fautes

commises. M. Houbé critique l'administration que vient défendre M. Thomson.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 14 novembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre sur la durée du travail dans les mines.

Le texte de la Commission est adopté et l'ensemble du projet de loi est voté.

Et la séance est levée.

Le Café

Une statistique officielle des quantités de café consommées dans les divers Etats, pendant l'année dernière, nous apprend que les citoyens des Etats-Unis en ont absorbé la valeur de 7 millions 065.190 sacs de 60 kilos. L'Allemagne vient ensuite avec 2.847.785 sacs de même contenance; puis, la France avec 1.855.188, distancée de beaucoup l'Angleterre qui ne vient qu'au neuvième rang avec 219.520 sacs. Quant à la petite Belgique qui est classée cinquième, immédiatement après l'Autriche-Hongrie, et à la Hollande qui la suit, on peut dire que eu égard à leur population, elles sont les plus importantes consommatrices de café, puisqu'elles figurent respectivement dans la statistique pour 40.158.480 kilos (Belgique) et 38.988.000 kilos (Hollande). Le Japon vient tout à fait en queue avec 83.760 kilos pour ses 50 millions d'habitants. Il est vrai qu'il se rattrape sur le thé.

LA CHANSON

MARCHE DE PLUIE

Il tombe de l'eau, plic ploc plac, Il tombe de l'eau plein les sacs.

air : Le Clairon.

L'air est gris, il pleut à verse, Et malgré l'eau qui transpire, Le régiment va chantant ! Et derrière la colonne, La voix du Major bougonne : « Sacrédié, quel sale temps ! »

Il est parti dès l'aurore, Aux commandements sonores, Sans trompettes ni tambours : Il est parti du pied gauche Ce régiment sans reproche Qui, de fer, marche toujours.

Chant du soldat

air de Marche.

Nous, pipoupiens, soldats d'un sou, Malgré l'eau qui fait glou glou, Nous marchons gais et contents, Sous notre lourd fournement, Heureux, si, au prochain festin, On nous octroie un quart de vin. } bis
Si nous marchons sous cette pluie, Si nous marchons sous cette pluie, Si nous marchons sous cette pluie, Saivons donc tous sans peur, Les tambours et les sapeurs, Et ne craignons sous cette eau, Qu'un rhum de cerveau.
A la tienne Etienne
A la tienne mon vieux
Que tu le veuilles ou non, la Classe s'amène,
A la tienne Etienne
A la tienne mon vieux
Dans 3 jours nous serons libres et tous heureux.

Chœurs des sous-officiers

air : L'adjudant et sa monture.

Les sous-offis sans un murmure, Marchaient d'une belle allure, Les adjudants stoïciens [rien.
Sous l'averse disaient : Ce n'est rien, ce n'est

Chœur des sous-lieutenants

air : La Paimpolaise.

Les frais émolus des écoles, De Saint-Maixent ou de Saint-Cyr, Malgré l'averse qui rigole, Disaient : nous serions mieux au tir.
Et marchant au pas, Murmuraient tous bas :
Pour combattre l'armée Prussienne, Comme il faudra de forts lurons, Qu'on observe un peu plus d'hygiène, Pour la santé de nos pommuns.

Chœur des capitaines et commandants

air : Voilà pourquoi je suis Républicain.

Les commandants et tous les capitaines, Pensaient : Cré nom, il fait un temps vilain, Car, aujourd'hui nous sommes à la peine, Mais le soleil luira pour nous demain. Marchons jusqu'au bout avec stoïcisme, Et moquons-nous de l'averse et du froid Supportons guillerets nos rhumatismes, Car cette marche est le chemin de Croix (bis).

Chant du colonel

air : L'Etoile d'amour.

Très calme sous la pluie et le vent qui fait rage, Le Colonel cherchait dans le ciel nébuleux, Les pieds dans les étriers, les yeux dans les nuages, Une petite Etoile au firmament des cieux, [ges,
Une Etoile d'amour,
Une Etoile d'ivresse,
Que son rêve caresse,
La nuit comme le jour,
Le Colonel cherchait en vain dans les nuages, Cette Etoile d'amour.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

M. Loubet lauréat

M. L. L. Klotz, ministre de l'intérieur, s'est rendu jeudi au domicile de M. Emile Loubet, rue Dante, pour remettre à l'ancien président de la République, la médaille d'or de l'assistance publique, qui lui avait été conférée par arrêté de M. Klotz, en date du 26 juillet dernier.

Cette haute distinction a été décernée à M. Emile Loubet, en raison des éminents services qu'il a rendus autrefois, comme maire de Montélimar, aux œuvres d'assistance publique de cette ville, et depuis qu'il a cessé d'exercer la première magistrature du pays aux œuvres de prévoyance et d'assistance sociales comme président du Comité national et du Comité international des Congrès d'assistance publique et privée, et comme membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

Pour l'aviation

La Commission exécutive du Comité National pour l'Aviation militaire s'est réunie le 23 octobre, sous la présidence de M. le Sénateur Raymond, M. Michelin, Trésorier, a rendu compte de la situation financière qui s'établit ainsi à la date du 16 octobre 1913. Le Comité National a mis à la disposition de l'Aviation militaire :

1° 114 Avions. — Tous ces appareils ont été munis d'une plaquette portant le nom de l'Avion et celui du ou des donateurs. D'autre part, chaque donateur a été avisé par les soins du C. N. de la marque de l'appareil acheté par l'autorité militaire, du lieu de la mise en service et du nom du pilote ;

2° 75 Pilotes, parmi lesquels, au 16 octobre 1913, 67 avaient obtenu le brevet de l'Aéro-Club, 39 avaient réussi l'épreuve du vol d'une heure à 100 mètres et 29 avaient passé les épreuves du brevet militaire ;

3° 62 Stations d'atterrissage, dont 32 sont actuellement terminées, 21 en voie d'exécution et 9 seront incessamment commencées. Chaque station comprend un terrain d'au moins dix hectares constitués par un champ de manœuvre ou mis gratuitement à la disposition de M. le Ministre de la Guerre, et un hangar de 20m. x 20m., muni du téléphone et d'un logement pour gardien si le hangar est éloigné d'une agglomération. 342 hectares de terrains loués, achetés ou donnés par les Municipalités ou les Comités locaux ont été mis ainsi gratuitement à la disposition du Comité National pour servir à la création des stations d'atterrissage.

Le total général des souscriptions s'est élevé à 6.114.846 fr. 89.

La répression en Indo-Chine

Après sept jours de débats, la cour criminelle a rendu son verdict dans l'affaire dite du complot de Saigon-Cholon.

Un des accusés, nommé Sans, qui se faisait adorer comme un empereur, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, ainsi que les Annamites Nguyen-vanng et Nguyen-vahiep, qui

avaient fait placer des bombes et afficher des placards séditieux.

Les autres accusés sont condamnés : deux à 20 ans, huit à 8 ans, deux à 5 ans de travaux forcés, un à 20 ans, un à 10 ans, un à huit ans et neuf à cinq ans de détention; vingt-cinq à 8 mois de prison.

Cinquante-deux sont acquittés; 3 sont condamnés par contumace aux travaux forcés à perpétuité et trois à 20 ans de déportation également par contumace.

Un remède de... bonne femme

Les journaux de Brème rapportent une extraordinaire histoire dont un valet de ferme est le triste héros. Ce malheureux se présente, ces jours derniers, à l'hôpital et expose ainsi aux médecins le but de sa visite :

« Atteint du ver solitaire, j'ai consulté un collègue et sur ses conseils, j'ai entouré un hameçon d'un morceau de lard. Après avoir fixé une forte ficelle, j'ai avalé l'appât, puis j'ai attendu vingt-quatre heures pour permettre au ténia d'y mordre. Quand je crus le moment arrivé, j'ai tiré la ligne, mais elle est restée accrochée dans mon estomac. »

Un examen aux rayons X permit de s'assurer de l'exactitude du récit. Le valet devra subir une opération chirurgicale qui le débarrassera sans doute de l'hameçon et du ver solitaire !

Le Conflit Balkanique

La paix gréco-turque

Les instructions transmises aux délégués turcs à Athènes, proposent quelques modifications au texte du traité paraphé, notamment au sujet de l'indemnisation des administrateurs des dîmes et des biens vakoufs, de la reconnaissance du Comité « Union et Progrès », comme personne morale pour les immeubles qu'il possède à Salonique, de l'adjonction d'un article subrogeant la Grèce à la Turquie dans les engagements pris par cette dernière envers la Compagnie des chemins de fer orientaux.

M. Levidis a eu une entrevue avec le grand-vizir, auquel il a déclaré que la Grèce insiste pour que le texte du traité qui vient d'être paraphé soit signé.

La Roumanie et le bloc balkanique

Un journal étranger ayant accueilli le bruit suivant lequel M. Take-Jonesco, aurait offert à la Bulgarie, en échange des territoires qu'on lui demandait, l'alliance de la Roumanie au bloc balkanique, l'officieux « Politiko » dit qu'elle est autorisée à affirmer que jamais il n'a été question, dans les Conseils du gouvernement, d'une alliance à offrir à la Bulgarie, et qu'il est inexact que MM. Majoresco, Marghiloman ou Filipesco aient approuvé le projet de faire entrer la Roumanie dans le bloc balkanique en guerre avec la Turquie.

Petites Nouvelles

Jeudi soir ont eu lieu, à Lyon, les obsèques du professeur Jahoulay, qui fut une des victimes de la catastrophe de Melun. La cérémonie officielle s'est déroulée dans la cour de la Faculté de médecine, où M. Herriot, sénateur et maire, a salué la dépouille du professeur Jahoulay.

Le Conseil de guerre de Constantine a condamné à mort les deux frères Aïssa ben Abdallah et Akmed ben Abdallah, qui, en juillet dernier, sur le territoire militaire de Biskra, avaient assassiné leur beau-frère et brûlé son cadavre.

M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, a inauguré jeudi, à Paris le 11^e Salon d'automne.

En compagnie de M. Achille, conseiller du quartier, et des représentants des préfets, M. Chassaingne-

Goyon, président du Conseil municipal, a inauguré jeudi, à Paris, le square du « Parc-Royal ».

— La ville d'Abañay (Pérou), est presque détruite à la suite d'un tremblement de terre. Des édifices se sont écroulés ; il y a plus de 100 morts.

— Le Prix Nobel de littérature de 1913 est décerné au poète anglo-hindou Rabindranath Tagore.

— L'aviateur A. Séguin, accompagné de son mécanicien, a fait une chute de 100 mètres au-dessus de l'aérodrome de Toussin-le-Noble. Séguin a eu les deux jambes fracturées et le mécanicien a une fracture de la colonne vertébrale.

CAUSERIE

Rubans et Médailles

Les décorations sont de toutes les saisons. Il y en a eu, à l'occasion de la Fête Nationale, il y en a eu, en automne au moment des expositions, des concours, des comices agricoles... Chaque déplacement ministériel produit aussi sa petite pluie de rubans et médailles. Enfin l'hiver n'est pas exempt de promotions : celle dite du 1^{er} janvier est la plus importante de l'année et elle est toujours suivie de ce que l'on est convenu d'appeler le « repêchage » qui donne encore satisfaction à pas mal de citoyens désireux de voir leurs mérites proclamés à l'Officiel !

Savez-vous combien il y a d'espèces de décorations en France ? Je dis : en France, c'est-à-dire relevant de nos ministères et distribués par les soins, les bons soins de nos Ministres ?

Il y a exactement 63 catégories de décorations, d'après notre collègue Louis Marin. Je ne compte ni les décorations étrangères portées par des Français, ni les décorations de pays de protectorats ou de colonies françaises qui, tout en étant pas des décorations étrangères, ne sont pas reconnues par le gouvernement comme décorations d'Etat.

Ce sont les Ministères de la Guerre et de la Marine qui disposent du plus grand nombre de catégories. On ne compte pas moins de 18 espèces de décorations à la Guerre et à la Marine. En dehors de la Légion d'Honneur qui relève de la Grande Chancellerie et de tous les ministères, nous trouvons Médaille Militaire, Médaille de Crimée, Médaille de la Baltique, Médaille de Sainte-Hélène, Médailles d'Italie, de Chine (2 médailles).

Les Ministères de la Guerre, de la Marine, des Colonies et de l'Intérieur ont à eux seuls 46 espèces de décorations.

Le plus petit concours, la moindre exposition, le moins connu des anniversaires est l'occasion d'une avalanche de propositions. Pour les expositions de Bruxelles, Buenos-Aires, Quito, Copenhague, Francfort, Nancy, on a réclamé deux croix de grand-officier, 7 de commandeurs, 74 d'officiers, 242 de chevaliers. Et il n'est pas de la Légion d'Honneur ! Pour Turin, Roubaix, Dresde, Le Mans, le quatrième salon du Mobilier à Paris, on réclamait 10 croix de commandeurs, 63 d'officiers, 221 de chevaliers ; 60 croix de chevaliers à l'occasion de l'inauguration du monument de Jules Ferry ; 4 croix d'officiers, 20 croix de chevaliers pour la fête de la Mutualité... Nous sommes d'accord avec ceux de nos collègues qui se plaignent de « trop de facilités dans l'octroi des décorations ».

Un exemple, un seul : l'article 2 du décret de juillet 1896 qui a institué le Mérite Agricole dit qu'on ne peut nommer par an plus de 700 chevaliers de cet ordre ; or, on en nomme chaque année plus de 7.000 ! Et cela va toujours en augmentant !

Maurice BRAIBANT,
Député des Ardennes.

CHRONIQUE LOCALE

BONNES AFFAIRES

Les affaires vont très bien : il faut le croire dans tous les cas, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut accepter celles que nous présentent les députés.

Un budget qui s'élève à 5 milliards, des réformes sociales qui sont votées et qu'on ne peut pas arriver à appliquer, des projets d'intérêt national au premier chef qui dorment dans les cartons, tout cela ne compte pas.

La Chambre est rentrée le 4 novembre et depuis ce jour-là, les députés discutent une question : la R. P. Ils défendent leur siège, d'abord : les intérêts du pays, ils y songeront quand leur petite affaire sera faite.

Vraiment, il est inconcevable que dans la situation présente, à la veille du renouvellement législatif, l'on voie une Chambre s'agiter, sur une question qui n'intéresse qu'une catégorie de députés.

Ah ! ceux-là ont été malins en agitant cette R. P. que personne ne comprend et qui permettra à la réaction de prendre une place très importante dans la prochaine Chambre.

Les « pas élus » seront ses candidats ; mais que lui importera ? Ils s'engageront quand même et leur vote aura autant de poids dans un scrutin à la Chambre que celui des députés qui auront obtenu les suffrages de la majorité des électeurs.

La R. P. est en fertile terrain qu'a su exploiter la réaction : ça lui rapportera, et les principaux exploités, ce seront ceux-là même qui signalent, à chaque occasion, avec des trémolos dans la voix, l'exploitation du povero peuple.

Ce qu'ils s'en moquent du povero peuple et des sacrés principes qu'ils prônent à tous les carrefours !

On l'a bien vu, avant-hier quand fut présentée la motion en faveur du vote des femmes !

« Ce n'est pas l'heure : attendez à demain », criaient-ils effarés, ces bons apôtres auxquels les déclarations de principe ne coûtent rien, mais qui, pour conserver leur siège législatif que la plupart doivent à la réaction, renieraient promesses, engagements, serments.

Les pactes sont conclus avec la réaction dont le rôle est de troubler l'ordre public.

Et qu'importe à la réaction la question du budget ; au contraire, plus il y aura de gâchis, plus cela lui rapportera, pense-t-elle.

La défense laïque, les réformes sociales, l'impôt sur le revenu ? Mais elle n'en veut pas !

Et le pays qui attend ces réformes, qui compte sur les élus républicains pour les voter, les appliquer, attend toujours.

Comme le dit avec raison notre confrère de la France du Sud-Ouest : « L'instant est singulièrement choisi pour les sphinx du quotient, de faire délibérer les députés sur la façon dont ils seront élus. Les contribuables aimeraient qu'on change de cuisine, qu'on pense un peu à eux. Nous sommes en novembre, le budget de 1914 vient d'être déposé avec plus de six mois de retard. La Commission, désignée ne commencera à fonctionner normalement que le 15, au plus tôt. Comme elle a à examiner le budget le plus difficile qui soit, il est oiseux d'affirmer que les douzièmes provisoires seront nécessaires. Et les élections générales ont lieu en mai prochain, c'est-à-dire dans cinq mois. »

Il est bien naïfs les députés qui s'imaginent que les électeurs se passionnent sur le mode de scrutin. Ils demandent d'abord ce qu'ils ont à payer et pourquoi ils ont tant à payer.

Alors, le pays pourrait bien laisser la carte à payer à ces députés proportionnalistes qui, avec la R. P. pensent faire leurs affaires, mais oublient de faire celles des électeurs.

LOUIS BONNET.

Modifications à la Loi de 3 ans

D'après même ses plus chauds partisans, la loi de 3 ans exige des modifications ; et actuellement le Sénat et la Commission de l'armée sont d'accord pour apporter le plus tôt possible ces modifications qui sont indispensables.

Ce que nous allons dire n'a peut-être pas trop grande importance, mais puisque la loi doit être modifiée, nous pouvons bien nous permettre d'attirer l'attention des législateurs sur un point qui probablement leur avait échappé lorsqu'ils élaborèrent et votèrent la loi.

En votant la loi de 3 ans, en appelant sous les drapeaux les jeunes gens de 20 ans, les législateurs, avec un scrupule qui les honore, — nous le reconnaissons volontiers, — décidèrent que les Conseils de révision ne devaient déclarer « bons pour le service » que les conscrits bien conformés.

Les autres, on les ajournerait à 2 mois, 4 mois, 6 mois, le temps de leur permettre d'être en forme.

Ce qui était prévu, est arrivé : les Conseils de révision qui ont fonctionné pour la classe 1913 ont été obligés d'ajourner bon nombre de conscrits malingres.

Mais la loi de 3 ans est formelle : tous ces ajournés doivent re-comparaître devant les Conseils de révision. Et bien mieux, la loi exige que ceux qui furent exemptés par les derniers Conseils de révision, doivent également se représenter.

Et c'est ainsi, que, conformément à la loi, jeudi, on voyait dans la rue du Lycée, à Cahors, devant l'hôpital, des estropiés, des aveugles, de malheureux infirmes qui attendaient l'heure de la...révision !

C'était un spectacle navrant !

Ces pauvres jeunes gens avaient été exemptés sans examen, — hélas ! et pour cause, — il y a un mois : la loi leur a fait obligation de se représenter devant un Conseil de révision.

Certes, les autorités militaires, civiles qui ont adressé les convocations à ces jeunes conscrits, ne sauraient être responsables de cet état de choses : la loi exigeait ces convocations, ces convocations ont été faites.

C'est au législateur seul qu'il appartient de modifier, de supprimer cet article de loi, de façon qu'à l'avenir le spectacle navrant de ces infirmes que nous avons vues dans la rue du Lycée, ne se renouvelle pas.

Il n'est pas de question de défense nationale qui se pose ici : c'est une question de pitié.

Les partisans des 3 ans auraient pu y songer, car nous pouvons affirmer que tous les membres de la Commission de révision étaient navrés de revoir des jeunes gens aveugles, boiteux, infirmes même, obligés de venir de bien loin pour se représenter devant une Commission de révision qui les avait déjà exemptés.

LOUIS BONNET.

Ponts et Chaussées

M. Marie-Raphaël-Félix Celor, conducteur des ponts et chaussées de 2^e classe, actuellement attaché dans le département du Lot, au service ordinaire, a été, à la date du 16 novembre 1913, affecté dans le département de la Corrèze, au service ordinaire (sub-division de Tulle), en remplacement de M. Lambert, sous-ingénieur des ponts et chaussées retraité.

Office notarial

Par décret en date du 10 novembre 1913, l'office notarial dont M. Sarciron était titulaire à St-Céré, est supprimé.

Au comité d'union radicale

Dans sa dernière réunion plénière, les membres présents ont élu à l'unanimité M. Malvy, président de la commission de propagande.

Commission du budget

La nouvelle commission du budget de la Chambre s'est réunie vendredi pour constituer son bureau.

Nous sommes heureux de mentionner que M. Malvy, le dévoué député de Gourdon, a été élu vice-président.

Syndicat des vigneronn libres du Lot

Dimanche 9 courant, a eu lieu dans une des salles du Grand Café de la Promenade (Aubran), une réunion importante de propriétaires-viticulteurs due à l'initiative de M. Fréjaville, ancien employé d'une administration financière qui sollicite sa mise à la retraite prématurée, afin de retourner au plus tôt à ses jardins et à ses vignes.

Dans cette réunion qui fut des plus intéressantes, M. Fréjaville a exposé son plan, a rendu compte des rapports qu'il avait liés avec certains syndicats de l'Hérault, de date déjà ancienne et dont les services rendus à la viticulture ne se comptent plus ; il a démontré par des arguments incontestés, que des fraudes importantes, enrayées par la loi du 29 juin 1907 qui les réprime, ont certainement contribué au relèvement du prix de nos vins ; mais que leur vente deviendrait encore plus courante si les tarifs douaniers, notamment ceux de la frontière espagnole, étaient plus élevés. Car il est constant que les vins vendus pendant la saison dernière à raison de 0,35 centimes le litre alors que l'hectolitre dans le Midi, était coté en bourse de 32 à 35 fr. l'hectolitre, ne pouvait provenir que d'une origine étrangère ou frauduleuse.

Le doublement des droits de circulation sur les vins, projeté, a été de la part du conférencier l'objet d'une protestation vigoureuse que l'Assemblée entière a applaudie.

Le bureau a été composé ainsi qu'il suit :

MM.
Fréjaville, Président ;
Desprats, Vice-président ;
Berty, Secrétaire ;
Vincens, Trésorier ;
Rigal, Secrétaire-adjoint ;
Maratuech, Trésorier-adjoint ;
Bosc, Lacombe, Cavalier, Miquel, Reynaldy, Castelnaud, membres.

Le syndicat des propriétaires viticulteurs du Lot est donc constitué légalement et il est ouvert dès à présent à tous les travailleurs soucieux d'améliorer leur situation financière et productive. Leur bureau et leurs camarades déjà syndiqués leur réservent un accueil cordial et chaleureux.

La cotisations a été fixée à un franc, payable en souscrivant.

Pour le Secrétaire,
Pierre VINCENS.

Syndicat de défense des intérêts économiques du Lot

La deuxième réunion annuelle aura lieu dimanche 16 novembre, à trois heures de l'après-midi dans une des salles de la Mairie.

Mouvement des vins

Voici, pour le Lot, le relevé des quantités de vin enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois d'octobre 1913 :

Quantités vinifiées sur place : 6.043 hectolitres.

Quantités représentées par les vendanges expédiées : 18 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 9.149 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.939 hectolitres.

Chez les Cadets

Les mauvaises langues qui me prétendent brouillé avec le père Éternel ont dû, dimanche dernier, « se goffier un peu » ; car, nul ne saurait nier que j'ai été exaucé au delà de toute espérance et qu'il a fait un temps à enrhumé « toutes les lous cats del Quercy et lous aoutres ». C'est vous dire que les Salons Véfour jeune furent plus qu'honnêtement garnis et que ce fut une vraie foule divinement émaillée de jolis et frais minois qui, de 2 h. 30 à 7 heures, tourbillonna avec un enthousiasme entraînant.

Profitant de l'impulsif élan de cette jeunesse riieuse, les gens sérieux, membres du Conseil d'administration, se sont retirés quelques minutes pour délibérer sur des questions du plus haut intérêt, et dont je vais vous faire part. Ces sages ont décidé que Notre grand banquet annuel aura lieu le samedi 17 janvier 1914, dans les Salons du Palais d'Orléans. Ensuite, pour remercier l'arroseur universel d'avoir chassé les gens de la rue pour nous les envoyer, la marine mensuelle de décembre est reportée au 25, jour de Noël, avec promesse formelle que, ce jour-là, il pleuvra 777 fois plus que dimanche dernier.

L'Assemblée générale des Cadets du Quercy, annoncée pour le 7 décembre, est définitivement fixée au 14, toujours chez Ducastaing, 31, boulevard Bonne-Nouvelle. Vous recevrez d'ailleurs une convocation spéciale. Sachez, dès aujourd'hui, qu'il s'agit de renouveler les membres du conseil d'administration pour les cantons de : Cahors-Nord, Limogne, Catus, Puy-Févéque. Les candidatures sont reçues dès ce jour soit par le Président soit par moi. Et nous élirons aussi, conformément aux statuts, un président et 3 vice-présidents.

Mais je sors de mon sujet. En remontant dans le temple de Terpsichore, j'ai constaté que de gracieuses et de charmantes disciples d'Euterpe avaient détroné Apollon Darnis. Et c'est ainsi que nous eûmes le plaisir d'applaudir tour à tour : M. Darley, membre de l'Association artistique du XIII^e et fils de l'artiste statuaire connu, dans La Ronde. Mme Lorthioir, également de l'Association artistique, dans La Valse du Saltimbanque, puis dans l'Air des Bergers, de Mireille. M. Caniac fit tordre l'auditoire en nous disant en patois « O Paris » M. Frécheville, de la Cigale, chanta L'Archange noir, et Mme Reynal clôture la série par Stella, de V. Hugo, puis, rappelée par d'enthousiastes applaudissements, par La Légende du Zéphir, de Michel Zamacois. Et de nouveau l'inimitable entraîneur Darnis et sa bande firent magiquement et fébrilement s'agiter « binguettes et esclots » jusqu'à ce que Véfour, craignant pour son parquet, nous invita poliment à faire place aux dineurs qui, stoïques, attendaient... Il était plus de 7 heures.

J. CALCAT

Touring-Club de France

Le Président et le bureau du Touring-Club ont été reçus par M. le Président de la République auquel ils ont fait remise de la grande Médaille du Touring-Club.

Très sensible à cet hommage, M. Poincaré donna aux représentants du Touring-Club l'assurance de toute sa sympathie pour la cause du voyage en France ; il se proposa de faire l'an prochain la Route des Alpes.

Postes et télégraphes

Un concours pour le recrutement de dames dactylographes, dans les directions départementales et les services spéciaux, aura lieu le jeudi 15 janvier prochain, dans des centres qui seront ultérieurement fixés.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 60.

Peuvent y prendre part, les postulantes sans infirmités, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 20 décembre 1913 au soir.

Cour d'assises du Lot

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la grave affaire de meurtres de Labéraudie.

Après une instruction très complète, au cours de laquelle de nombreux témoins ont été entendus et confrontés avec l'abbé Lavergne, inculpé d'attentat aux meurtres commis sans violence sur des mineurs de moins de 13 ans, le magistrat instructeur a conclu au renvoi de l'abbé devant le jury. La procédure a été, en conséquence, adressée à la chambre des mises en accusation d'Agen, qui aura à statuer sur le renvoi de l'abbé Lavergne devant la cour d'assises du Lot.

Cette grave affaire viendra, vraisemblablement, à la nouvelle session. Ajoutons que, malgré les précisions apportées par les témoins, Lavergne continue à nier.

Grave accident

Vendredi soir, vers 17 heures 1/2, Emile Ichès, dit Vitary, âgé de 46 ans, employé de la voirie à Cahors, monté sur une charrette, se rendait à l'Abattoir.

Le cheval marchait à une si vive allure qu'il prit tout court le tournant de la rue de St-Géry.

Le cheval s'abatit et Ichès fut projeté violemment sur le sol.

Relevé aussitôt, il fut transporté à l'hospice où des soins immédiats lui furent prodigués.

Ichès a reçu de nombreuses contusions à la tête, sur diverses parties du corps. Son état est des plus graves.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 17 au 22 novembre 1913.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Route Nationale n° 111, de 72 k. 700 à 73 k. 5, à Meymes.

Chemin de grande communication n° 44a de 6 k. 9 à 7 k. 180 dans le bourg de Prayssac.

Chemin de grande communication n° 44a de 6 k. à 6 k. 500, près de Prayssac.

Chemin de grande communication n° 44a de 5 k. 3 à 5 k. 500 à Lapoujade.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXV

Une résurrection

— Non seulement votre présence n'aura rien d'illégal, répondit le magistrat, mais encore il est dans l'esprit de la loi qu'une sorte de publicité domestique soit donnée aux interrogatoires de celui qu'une requête en interdiction représente comme ne jouissant plus de la plénitude de ses facultés intellectuelles et morales... Le jugement, en outre, ne peut être rendu qu'en audience publique, les parties entendues ou appelées... Vous pouvez donc nous accompagner sans le moindre inconvénient, et j'ajouterais que vous n'avez nul besoin de mon autorisation pour cela...

Nous l'avons dit, à l'instant précis où les magistrats pénétraient dans

le vestibule du château, Blanche sortait du salon et se dirigeait rapidement vers la bibliothèque où Diane et le général se trouvaient ensemble.

Le cœur de la jeune fille débordait de généreuse indignation. La colère et le mépris étincelaient dans ses regards.

Au moment où elle franchissait le seuil de la bibliothèque, Diane, ne remarquant point l'expression de son visage, lui dit :

— Prends garde, mon enfant, tu vas réveiller notre père...

— Et tu veux qu'on le surprenne endormi !... répliqua Blanche d'une voix vibrante. Tu veux que le trouble d'un brusque réveil ajoute une chance de plus à tes chances de succès ! N'est-ce pas, ma sœur, c'est bien là ce que tu veux ?...

— Blanche, s'écria madame Herbert atterrée. Que signifient ces étranges paroles ?... On croirait que ta bouche et tes yeux me menacent !... Blanche, qu'ai-je fait, et que veux-tu dire ?...

— Je veux dire qu'ils sont là, ceux que tu as fait venir ! Ils sont là pour interroger notre père et pour constater ce que tu appelles sa démenche !... Ils sont là pour proclamer, au nom de deux de ses enfants, que de tous ses droits il ne lui reste que celui de vivre !... Va, ma sœur, va les rejoindre, ces hommes dont la loi fait tes complices !... Moi je reste auprès de

mon père pour réveiller sa mémoire, pour ranimer sa raison... Je reste, et, avec l'aide de Dieu, le vieillard et l'enfant seront vainqueurs des pièges du fils avide et de la fille ingrate ! Je reste !... mais va-t'en si ma malédiction te fait peur !... va-t'en, car je s'éveille et je vais tout lui dire !...

— Blanche... murmura Diane qui suffoquait de sanglots convulsifs, Blanche si tu savais...

Pour la troisième fois, et avec l'impérieux accent d'une reine qui veut être obéie, la jeune fille répéta :

— Va-t'en !

Madame Herbert courba la tête. Ce n'était pas la voix adorée de Blanche qu'elle venait d'entendre, c'était la voix inexorable de la fatalité elle-même.

— Allons, pensa-t-elle, du courage. J'arrive au sommet du calvaire... Je ploie sous le fardeau des douleurs... Quand la mesure sera comble... quand la force me fera défaut, quand mes pieds meurtris ne pourront plus me soutenir... Dieu aura pitié de moi, il m'enverra la mort...

Et, sans répondre un seul mot à sa fille qui venait de la chasser, elle sortit, brisée et chancelante.

Le général et Blanche restèrent seuls dans l'immense pièce que plus d'une fois déjà nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs.

Alors, entre le vieillard et l'enfant, eut lieu la scène que nous allons ra-

conter et qui nous semble pleine d'une grandeur singulière et d'une solennité touchante.

La porte venait à peine de se refermer derrière Diane anéantie. Blanche se jeta aux genoux du comte dont les paupières se soulevaient à demi, et elle s'écria, en saisissant ses deux mains et en les appuyant contre son cœur :

— Mon père, ce n'est pas assez du réveil du corps, il faut aussi le réveil de l'âme... Mon père, écoutez-moi, mon père entendez-moi, je le veux !...

Le vieillard se pencha en avant et posa sur le front de Blanche ses lèvres qu'effleurait un faible et pâle sourire.

— Que veux-tu de moi, mon enfant balbutia-t-il ensuite...

— Je veux, reprit la jeune fille en magnétisant le vieillard de ses regards d'où jaillissait le fluide d'une volonté incroyablement énergique, je veux que vous chassiez à l'instant ce vague s'ommeil de l'intelligence où vous vous complaissez et qui ne peut durer plus longtemps !... Il faut que la lumière se fasse en vous-même et que votre mémoire se ranime ! Il faut vous reporter aux heures de votre jeunesse guerrière... aux heures où battaient les tambours, où sonnaient les clairons... où les canons lointains grondaient par intervalles... Levez-vous, mon père, levez-vous !... c'est aujourd'hui jour de bataille !...

Déjà le vieillard avait obéi.

Il était debout, ranimé transfiguré. Sa haute taille, courbée comme celle d'un centenaire depuis tant de jours venait de se redresser.

La prunelle de ses yeux caves et ternis étincelait, et c'est d'une voix ferme qu'il demanda :

— C'est jour de bataille, mon enfant !... Eh ! bien, dis-moi où est l'ennemi !

Au milieu des angoisses qu'elle éprouvait, Blanche ressentit un instant de joie suprême.

Il lui sembla que Dieu l'avait exaucée, et qu'à son ardente prière il venait d'accorder un miracle.

— Mon père, répondit-elle, il est dans votre maison...

— Je l'entends, mais sans te comprendre... Quel est cet ennemi ?

— Vos enfants...

— Mon fils Gontran ?...

— Gontran et Diane...

— Diane, mon ennemie ?... C'est impossible !...

— Je l'ai cru comme vous, mon père... mais hélas ! nous nous trompons tous deux !... Au nom du ciel, ne doutez pas de mes paroles... Ce n'est point le moment de discuter, il faut agir...

— Agir contre eux !... Que veulent-ils donc ?...

— Ils veulent vous dépouiller vivant de votre autorité... de vos droits, de votre fortune... Ils disent que vous êtes en démenche... ils réclament vo-

tre interdiction...

L'expression de la plus effrayante douleur qu'un homme puisse supporter sans mourir se peignit sur les traits du comte de Presles.

— Les malheureux ! balbutia-t-il. Les malheureux !... Gontran, j'aurais presque compris... Mais elle... elle... ma fille... Diane... oh ! mon Dieu...

— Mon père, interrompit Blanche avec force, je vous le répète il faut agir !...

— Le temps presse donc ?...

— Oui, le temps presse !... De leur côté ils ont agi !...

— Qu'ont-ils fait ?

— Les magistrats, appelés par eux, viennent d'arriver au château...

— Quoi ! déjà ?

— Oui, déjà, mon père, et si ce n'est pas vous qui allez à eux, dans quelques minutes sans doute ils viendront à vous...

Le général appuya ses deux mains sur son front, comme pour retenir dans son cerveau troublé sa raison chancelante.

Blanche suivait avec une indicible anxiété chacun de ses mouvements.

— Tu as raison, enfant bien-aimée de mon cœur, dit M. de Presles tout à coup.

Chemin de grande communication n° 44 de 3 k. 5 à 4 k. 5 à Pech-Gris.

L'Agent-oyer d'arrondissement LAGARDE

Trains Bonnet

L'Agence des Trains Bonnet, 26, rue de la Cerisaie, organise un départ d'Auvergne sur Paris le 22 novembre 1913. Ceux de nos lecteurs qui voudraient profiter de ce voyage, sont priés de se procurer leurs billets le plus tôt possible, le nombre des places étant limité. Les billets sont d'une validité de 90 jours, avec réduction de 45 à 50 0/0. Le tarif sera affiché dans les gares; il est le même que celui appliqué pour les départs de Trains Bonnet de Paris sur Auvergne.

Les billets ne seront pas distribués dans les gares; ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas de parents ou d'amis pour les faire prendre à Paris, n'auront qu'à envoyer à l'Agence des Trains Bonnet, 26, rue de la Cerisaie, un mandat représentant le prix du voyage, plus un franc pour l'envoi de un ou plusieurs billets. Ils devront indiquer le nom et l'adresse de chaque voyageur.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 16 : Matinée « Les Huguenots », soirée « Mignon ».
Mardi 18 : « Carmen ».
Mercredi 19 : « Sigurd ».
Jeudi 20 : « Lakmé ».
Samedi 22 : « L'Africain ».

Etat civil de la ville de Cahors

Du 8 au 15 novembre 1913

NAISSANCES

Mignot Jeanne-Cécile, rue de la Chantierie, 1.
Lagnié Léon-Gabriel-Antonin, rue Nationale, 34.
Saint-Martin Madeleine-Suzanne, rue Foucault.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Costesque Urbain-Omer, garçon d'hôtel et Alibert Denise-Joséphine-Jeanne, couturière, à Toulouse.
Chogniard Maurice-Louis-Henri, surnuméraire de l'Enregistrement et Cayrac Marie-Antoinette-Francine, s. p.

MARIAGE

Castagné Etienne-Louis, avocat et Pujols Angèle-Marguerite, s. p.

DÉCÈS

Raygade Louis, 53 ans, cultivateur, Hospice.
Roumiguères Paul, 43 ans, horloger, Hospice.
Charles Jeanne, veuve Cavalié, 77 ans, s. p. Hospice.
Terrier Pierre-Raymond, 53 ans, marchand ambulancier, rue du Château, 2.
Baron de Laburgade de Belmont Marie-René-Hippolyte, 44 ans, propriétaire cultivateur, Hospice.
Henras Louis, 87 ans, propriétaire cultivateur, à Merle.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 17 au 23 Novembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 17 novembre : Gigouzac, Cremps, Prayssac.
Mardi 18 : Belmont, Douelle, St-Caprais, St-Pantaléon.
Mercredi 19 : Concots, Francoules, Villesèque.
Jeudi 20 : Esclauzels, Lascabanes.
Vendredi 21 : Cabrerets, Mont-doumerc.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 17 novembre : Frayssinhes, Assier.
Mardi 18 : Comiac, Flaujac.
Mercredi 19 : Gorses.
Jeudi 20 : St-Jean-de-Laur.
Samedi 22 : Fons, Montredon, St-Céré.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 17 novembre : Vayrac.
Mardi 18 : Calès.
Mercredi 19 : Caniac, Souillac.
Jeudi 20 : Gramat, St-Denis-les-Martel, Salviac.
Samedi 22 : St-Germain, L'Hôpital-St-Jean (au village).

On demande

A L'IMPRIMERIE

DU JOURNAL DU LOT

Des Compositeurs typographes

Arrondissement de Cahors

Gazals

Commission cantonale des allocations journalières. — La Commission chargée de statuer sur les demandes d'allocations aux soutiens de famille se réunira à la Mairie de Cazals, le jeudi 27 novembre, à 9 heures.

Pour nos foires. — Nous avons montré dans un précédent numéro de

ce journal, l'urgence qu'il y aurait, dans l'intérêt du commerce local, à doter nos foires d'un marché aux moutons.

Nous croyons savoir que notre appel a été entendu et que l'on va prendre les dispositions nécessaires pour créer à nouveau ce marché.

Il faudrait, en outre, à notre avis, assurer et faciliter la circulation du nombreux public qui se presse ces jours-là dans nos rues, et dégager autant que possible, les divers points de concentration.

Pourquoi, par exemple, ne pas utiliser notre Place-Neuve, qui a coûté fort cher à la commune, et qui ne sert guère actuellement qu'au stationnement de quelques voitures laissées pêle-mêle, alors que sur le foirail à côté, les bœufs gras encombrant totalement le pourtour de la place, ce qui gêne les commerçants voisins, et empêche toute circulation vers le haut de la ville?

Il serait cependant si facile de remédier à ces inconvénients, en décidant que le tour de la grande place devra rester libre, et que les bœufs gras se tiendront dorénavant sur la Place-Neuve.

Il serait ensuite désirable que, du moins les jours de foire, nos diverses places fussent débarrassées des matériaux encombrants que certains se plaisent à y laisser séjourner.

Nous connaissons trop l'intérêt que porte au commerce local notre municipalité, pour être sûr d'ores et déjà que nos avis seront entendus.

Concots

L'Affaire. — La quinzaine écoulée depuis notre dernier entrefilet sur l'affaire des timbres-retraite ne nous a pas été de trop pour bien épulcher la question; et maintenant que nous voilà à peu près fixé, nous allons continuer.

Abordons les faits. Et ils seront nombreux.

1^{er} En juillet 1912, M. A... de Concots, effectuait son premier versement d'assurance facultatif aux retraités ouvriers et paysannes. A cet effet, il collait lui-même 24 timbres à 0 fr. 75 sur une carte ordinaire et la remettait (encore lui-même) à un employé de la mairie de Concots.

Le dit versement était donc de dix-huit francs (0 fr. 75 x 24 = 18 fr.).

Dans le délai réglementaire, M. A... reçoit le bulletin de situation qui c'est bien 9 fr. 10 qu'il faut entendre puisque sa carte unique, transmise en juillet 1912, porte savoir :

10 timbres à 0,75 = 7,50
3 timbres à 0,50 = 1,50
4 timbres à 0,01 = 0,10
Timbres... 23
Somme... 9,10

C'est alors que la surprise de M. A... se corse. Comment diable des 24 timbres à 0 fr. 75 qu'il a lui-même apposés sur la carte, un a-t-il pu s'évaporer, 3 se transformer en timbres à 0 fr. 50 et 10 en timbres à 0 fr. 01 ?

La métamorphose s'est-elle produite à Concots, avant le départ de la carte, ou bien après, dans les divers bureaux qu'elle a parcourus ? Nous espérons bien qu'on saura l'établir car M. A... a porté plainte en bonne et due forme le 6 juillet dernier.

La suite à dimanche.

C. B.

Arrondissement de Figeac

Gagnac

Conseil municipal. — Dimanche, le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Bennet, maire. Etaient absents : MM. Chalmette, Roussilhes Jean et Cérés.

M. le maire expose à l'assemblée qu'il y a une somme de 5.000 fr. à dépenser pour l'année 1914. Le Conseil après avoir délibéré, affecte cette dépense sur le chemin n° 7 de Gagnac au Sol.

On procède ensuite à la nomination des répartiteurs pour 1914. Ont été nommés : MM. Bieysse, à Felzines; Laforce, à Lateuillière; Rieu, à Laborie; Vaysse Joannis, à Gagnac; Veysnières au Port.

M. Chaviolle et Mme Chenezel âgés l'un de 74 ans et l'autre de 72 ans, demandent l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. Le Conseil reconnaissant que ces demandes sont bien fondées, donne avis favorable avec allocation de 5 fr. par mois. La commune de Teyssieu ayant demandé le poste de facteur-receveur, demande que les villages de la Morelles et de Matheau, actuellement desservis par Cahus soient à l'avenir desservis par Teyssieu.

Le conseil donne avis favorable.

Marciilhac

Déclarations des vins. — Les déclarations de la récolte de vin de 1913, faites en conformité de la loi du 29 juin 1907 à la mairie de Marciilhac, jusqu'au 10 novembre, dernier délai ont été au nombre de 41. Elles ont donné un total de 496 hectolitres pour 21 hectares plantés en vigne.

En 1912, le total avait été de 532 hectolitres pour la même superficie.

Vaccination. — M. le D^r Larnaudie, conseiller général, est venu vendredi dernier procéder à la vaccination des enfants en bas-âge.

Il a été faire la vaccination dans la même journée à Carayac, St-Sulpice, St-Chels.

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Auguste Gasc, propriétaire à Latoulzanie, commune de St-Martin-Labouval (Lot) avec Mlle Sylvie Navet, nièce de notre excellent ami Félix Bru, conseiller municipal républicain à Marciilhac.

Toutes nos félicitations aux sympathiques familles et nos meilleurs vœux aux jeunes fiancés.

L. D.

Fons

Obsèques. — Lundi, 9 courant ont été célébrées les obsèques de M. Raby, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, ancien percepteur. A sa famille, à son gendre M. Montéil, receveur de l'enregistrement, nous adressons nos sincères condoléances.

Sousecyrac

Noyé. — Mercredi dernier, vers 14 heures, M. Puech, entrepreneur, chargé de la construction de la maison d'école d'Artillac (Corrèze), s'est noyé dans la Dordogne en conduisant un bateau chargé de sable.

Accompagné d'un de ses ouvriers, nommé Chassagnade, il descendait la Dordogne en amont du pont de Beaulieu. Au moment où ils traversaient un fort courant, le bateau fut pris dans un remous et coula. Chassagnade fit tous ses efforts pour sauver son patron qui ne savait pas nager, mais ne put y parvenir.

Puech est originaire de Sousecyrac (Lot), âgé de quarante-cinq ans, marié et père de deux enfants.

Arrondissement de Gourdon

Vaillac

Un oubli volontaire. — Il y a six mois, la commission d'assistance admettait aux bénéfices des secours un indigent incurable de la commune. Trois mois après, à la répartition des mandats, l'ordonnateur du Bureau de Bienfaisance remarqua l'absence du titre de l'indigent sus désigné. Questionné, M. le Maire répondit que c'était un oubli, mais qu'il serait réparé sous peu.

Les mandats sont arrivés de nouveau, prêts à être délivrés aux intéressés mais le pauvre incurable ne touchera rien. Il a le tort d'être républicain et M. le Maire a encore oublié d'envoyer son dossier à M. le Préfet.

De la part de M. le Maire, — et cela nous étoune — Poubli est presque volontaire; mais patience, nous aviserons.

Pour répondre à cette négligence, nous apprenons que l'ordonnateur refuse de signer les mandats.

Un électeur.

Lamothe-Fénelon

Comité Radical Socialiste. — Le Bureau du Comité Radical Socialiste de Lamothe-Fénelon, réuni en assemblée ce jour, envoi toutes ses félicitations à Monsieur Malvy, député, son Président d'honneur, pour sa courageuse et franche attitude républicaine au Congrès de Pau.

Notre Comité adhère entièrement à ce grand parti Radical Socialiste qui est allé se retremper à Pau, dont son siège central est n° 9 rue de Valois, à Paris.

Voici la réponse que Monsieur Malvy, député a bien voulu faire à notre Comité Radical Socialiste, à l'adresse de notre Président.

Mon cher Président,

J'ai été très sensible aux félicitations que le Bureau du Comité Radical Socialiste de Lamothe-Fénelon a bien voulu m'adresser à l'occasion de mon attitude au Congrès de Pau.

Veuillez être auprès de vos amis l'interprète de mes plus sincères remerciements, et leur renouveler l'expression de mon entier dévouement.

Bien à vous,

L.-J. MALVY.

VARIÉTÉS

Un centenaire

Saviez-vous que le chapeau de soie, le « tube », pour parler plus familièrement, vient de célébrer son centenaire ? Sans doute, cela n'a pas fait autant de bruit que la commémoration de Leipzig. Il est bon de savoir, toutefois, que ce centenaire a bien aussi son importance.

On a constaté qu'après cent ans, le brave « tuyau de poêle » est aussi jeune qu'à son premier jour. Il y a deux ou trois ans on craignait que le chapeau mou ne le détrônât. Mais il a vite fait de reconquérir son prestige.

On attribue ce retour de faveur à ce fait qu'à la place des automobiles décapotées, on a maintenant des limousines luxueuses, qui en permettent le port sans inconvénient.

Quoi qu'il en soit, voilà le digne couvre-chef bien décidé à fêter un deuxième centenaire...

Les bonnes ailes

Le long voyage d'émigration d'une hirondelle est rapporté par M. H. F. Witherby, l'éditeur d'une revue anglaise intitulée : « Les oiseaux britanniques. »

Le 16 mars dernier, une hirondelle a été prise à Riet-Valle dans l'état d'Orange (Afrique du Sud).

Cette hirondelle portait à la patte une bague dont on l'avait munie le 27 juillet 1912, à Skelmorlie, comté d'Ayrshire en Angleterre. L'oiseau aurait donc traversé Angleterre, la France, l'Espagne et l'Afrique dans toute sa longueur.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Soins de propreté à donner au matériel et aux bâtiments

(Suite).

NETTOYAGE DU MATÉRIEL AYANT DÉJÀ SERVI

A) Vaisseaux en bois

a) Récipients venant d'être vidés. — Dans ce cas, quelques rinçages à l'eau froide sont suffisants en général; ou mieux, il faut d'abord faire sortir la lie, brosser ensuite, puis rincer à grande eau; à défaut de brosse, employer la chaîne. On laisse égoutter, on stérilise à la vapeur, ou, à défaut, à l'eau bouillante renouvelée. Ayant été stérilisé ou non, on ferme les ouvertures du tonneau dès qu'il est sec, et l'on brûle dans son intérieur une mèche soufrée; on bouche immédiatement après, et les vapeurs du soufre (acide sulfureux), s'opposent au développement de toutes les productions microbiennes pouvant devenir causes d'altération.

Si les fûts doivent rester longtemps sans emploi, il est prudent de les mécher tous les six mois, et de les échauffer au préalable, s'ils se sont desséchés. A ce propos, notons que le local spécial, ou la cave, dans lequel on conserve les tonneaux vides, ne doit être ni trop sec ni trop humide, de façon qu'ils se conservent parfaitement étanches, sans moisir.

Dans un milieu très sec, les douelles se dessèchent, l'air pénètre et la futaie contracte le goût de sec.

Si le milieu est trop humide, la partie inférieure se couvre de moisissures et peut communiquer un mauvais goût au tonneau, bien que la partie inférieure ne soit pas altérée.

Au moment de s'en servir, bien aérer le fût, le laver à grande eau, en employant de l'eau chaude pour l'intérieur, brossage ou lavage à la chaîne.

Avant d'introduire le vin, il est utile de rincer le fût avec quelques litres de ce liquide.

b) Récipients n'ayant pas servi depuis un certain temps et en général à mauvais goûts. — Nous classons dans cette catégorie les fûts de toutes sortes, ceux ayant séjourné un certain temps dans un endroit humide et ceux dans lesquels le vin a pris soit un goût, soit une odeur ou une couleur infecte. Leur nettoyage et leur assainissement doivent être exécutés avec une grande minutie, car les prosoïtes de leur surface intérieure ont pu se remplir de nombreux germes de maladies. Le meilleur moyen d'éviter ultérieurement l'envahissement du vin par les microbes pathogènes est d'opérer la stérilisation des tonneaux à mauvais goût (moisi, pourri, lie corrompue, aigre, suret, vinaigre, etc.).

Nous ferons remarquer que cette pratique s'impose absolument, car faute de cela, on s'exposerait à perdre par l'entonnement en fûts contaminés, même des vins pasteurisés, soit à l'état de moûts, soit une fois terminés.

Précautions à prendre avant la stérilisation. — Le mieux, lorsque le tonneau en vaut la peine (et qu'il est fortement infecté), c'est de le défoncer et de le faire sérieusement racler, ou mieux raboter dans toute son étendue, en enlevant une couche de bois de un ou deux millimètres à l'intérieur de chaque douve.

Après cette opération, on lavera à l'eau chaude et fera subir l'un des traitements dont nous allons parler.

Trois catégories de moyens sont à notre disposition :

- 1^o Des moyens chimiques;
- 2^o Des moyens mécaniques;
- 3^o Des moyens chimiques et mécaniques à la fois.

Paul GARNAL,
Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2112 du 15 novembre 1913.

Les Phalènes. Ce qu'il faut penser des expériences de Pégoud. Embarcations sans membrures à planches cousues. Un nouveau jeu de petits chevaux, le « Minoru ». Expériences sur l'ionisation des gaz. Sécurité des voies ferrées. Académie des sciences, séance du 10 novembre 1913. Le miroir à l'école.

Ce numéro richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant

2 FOIS PAR MOIS

LE 5 ET LE 20

L'ÉLÉGANCE et LA MODE
LES LETTRES et LES ARTS
LES IDÉES et LES ACTES
LA VIE PRATIQUE :
TOUTE
L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'AUTOMNE AUX PYRÉNÉES

Sur la Côte d'Argent et sur la Côte Vermeille

Voici le moment venu où de nombreuses personnes vont songer à un déplacement leur permettant de retrouver avec une température beaucoup plus douce, les agréments offerts par des stations telles que Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

En vue de faciliter ces voyages, la Compagnie d'Orléans fait délivrer par toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi, des billets d'aller et retour (individuels et de famille) à prix réduits et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Les voyageurs ont, en outre, quotidiennement à leur disposition plusieurs trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comprenant de grandes voitures à bogies et intercirculation (jusqu'au 1^{er} novembre à l'aller et jusqu'au 2 novembre 1913 au retour, train de luxe quotidien extra rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » composé de wagons-lits avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes. Ce train sera remis en marche du 20 décembre 1913 au 3 mai 1914.

Les relations avec la Côte Vermeille via Montauban-Toulouse, sont rendues très commodes par un service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelone Express », avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir, avec lits-toilette et couchettes.

La traversée la plus courte de France en Algérie par Port-Vendres

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

De Port-Vendres à Alger en 22 heures par paquebot rapide « La Marsa » muni de la télégraphie sans fil.

Alger : départ de Port-Vendres le dimanche à 13 h. 30; arrivée à Alger le lundi à 11 h.

Retour : départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; arrivée à Port-Vendres, le jeudi à 10 h.

De Port-Vendres à Oran en 28 heures par paquebot rapide « Théodore-Mante » muni de la télégraphie sans fil.

Alger : départ de Port-Vendres, le vendredi à 13 h. 30; arrivée à Oran, le samedi à 17 h. 30.

Retour : départ d'Oran, le lundi à 12 h.; arrivée à Port-Vendres, le mardi à 16 h.

Billets directs simples valables 15 jours et billets d'aller et retour valables 90 jours, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes de Paris-Quai-d'Orsay à Alger ou Oran, via Limoges, Montauban, Narbonne ou via Tours, Bordeaux, Narbonne.

Enregistrement direct des bagages. Voitures directes des trois classes, wagons-lits.

Correspondance, dans les deux sens avec le Barcelone-Express

Alger : départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 heures; arrivée à Port-Vendres, à 11 h. 15.

Retour : départ de Port-Vendres, à 18 h. 46; arrivée à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 41.

CRÈME SIMON

Unique pour la Beauté du Visage

et les soins de la peau.

Le propriétaire-gérant :
A. COUÉSLANT.

Directeur-Administrateur-Gérant

D'une Imprimerie avec quotidien et hebdomadaire, remplaçant depuis 3 ans complètement patron malade, connaissant travaux de Paris et lino, très actif, désire place analogue. Ecrire aux initiales R. D., Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

AU TAILLEUR MODERNE

38, Bd Gambetta, Cahors, 1^{er} étage

H. SOURDOIRE Successeur

Tailleur pour Hommes et Dames

Informe sa nombreuse clientèle qu'il tient à sa disposition toutes les Nouveautés de la saison, soit en Costumes pour Dames ou pour Hommes et l'engage à venir se rendre compte par elle-même des tissus et des modèles de la saison.

Prix très modérés

UN MONSIEUR offre

gratuitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démancheaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX

Remède progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs, et Paris.

Dépôt: 26, rue Étienne-Marcel - PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes et rapides
entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22.
Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-

Flour, dép. 5 h., 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux famil-

les d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « BILLETS D'HIVERNAGE ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et

de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste

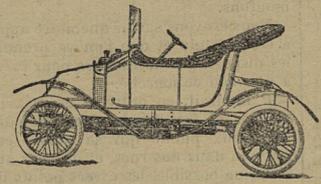
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 13 Novembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.150			0,83	0,80	0,72
Vaches.....	894	628	207	0,78	0,74	0,70
Taureaux.....	220			0,74	0,72	0,68
Veaux.....	1.281	1.470	72	1,05	1,00	0,94
Moutons.....	14.662	7.970	1.616	1,06	1,00	0,98
Porcs.....	4.732	3.005		0,54	0,53	0,52

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

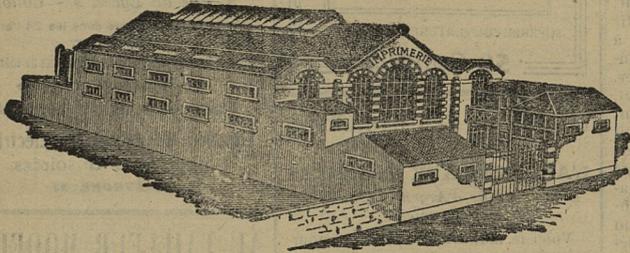
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)
(Successor de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE D'IMMEUBLES

Dépendant de Succession bénéficiaire
À SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au **Vendredi vingt-huit Novembre mil neuf cent treize**, à une heure du soir, au palais de justice à Figeac, sis Boulevard Labernade.

- 1^o D'une **MAISON de Maître** située à Bagnac;
- 2^o D'un **JARDIN** sis à Bagnac.

Le tout dépendant de la succession bénéficiaire de **M. Basile RATIÉ**

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête, par le Tribunal civil de Figeac, le neuf octobre mil neuf cent treize, enregistré.

Aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M. Jean-Prospér RATIÉ, négociant, demeurant à Bagnac;

2^o M. Justin RATIÉ, boulanger, demeurant à Bagnac;

« Les sus-nommés agissant en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de Monsieur Basile RATIÉ, leur père, en son vivant, négociant, demeurant à Bagnac, où il est décédé le seize août mil neuf cent treize. »

Ayant M^e NUVILLE pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

Il sera procédé le vendredi vingt-huit novembre mil neuf cent treize, à une heure du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, Boulevard

Labernade, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire dudit Monsieur Basile RATIÉ.

DÉSIGNATION
Des Immeubles surenchérés
A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot

Le premier lot comprendra :
1^o Un sol situé au chef-lieu de la commune de Bagnac, figurant au plan cadastral de cette commune sous le numéro 2168, section A, pour une contenance de un are quarante-six centiares, première classe, d'un revenu matriciel de quatre-vingt-dix centimes ;
2^o Sur cet immeuble est édifiée une maison construite en

pierres et couverte en tuiles, composée : de caves, rez-de-chaussée à usage de magasins, avec salle à manger et cuisine, d'un premier étage dont partie sert à usage de magasin et de chambres à coucher, et grenier sous les combles.

Cette maison est portée à la matrice cadastrale de la propriété bâtie pour un revenu de trois cent soixante-quinze francs.

A l'aspect du midi de cette maison se trouve une cour donnant accès à la Route Nationale.

Cet immeuble confronte dans son ensemble, à l'ouest à propriété de M. Léger Sauvagnac, au nord à impasse, à l'est et au midi à la Route Nationale au numéro 122 ;

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra :
Un immeuble en nature de jardin situé au chef-lieu de la commune de Bagnac, porté au

plan cadastral de cette commune sous le numéro 2165 p, section A, pour une contenance de six ares vingt centiares, de la première classe, et d'un revenu matriciel de trois francs soixante-douze centimes.

Sur ce jardin est édifiée une petite construction servant d'entrepôt, lequel figure au plan cadastral de la propriété bâtie pour un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes.

Cet immeuble confronte à l'est au ruisseau de Salabert, au midi à chemin public, à l'ouest à la route Nationale numéro 122 et au nord à propriété de Mme Veuve Lacam.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Bagnac, canton est et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Une expédition du cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par M^e BROQUIN, notaire à Bagnac, com-

mis à cet effet, sera déposée au greffe du tribunal civil de Figeac, pour servir de minute d'enchère.

Les immeubles ci-dessus désignés, furent adjugés suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e BROQUIN, notaire à Bagnac, commis à cet effet, le deux novembre mil neuf cent treize, savoir : le premier lot à M. Justin RATIÉ, boulanger, demeurant à Bagnac, moyennant le prix principal de quinze mille vingt francs ; le second lot au dit Monsieur Justin RATIÉ, sus-nommé, moyennant le prix principal de six mille francs, le tout outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le dix novembre mil neuf cent treize, 1^o Monsieur Paul FICHES, propriétaire, demeurant et domicilié au Trioulou (Cantal) ; 2^o Monsieur Benjamin LABRO, propriétaire, demeurant et do-

micilié au Verdier, commune de Linac ; 3^o Monsieur Louis CAMY-TRILLE, hongreur et débiteur, demeurant et domicilié à Bagnac, agissant conjointement et solidairement, ayant M^e FONTANGES pour leur avoué, ont déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix des deux lots ci-dessus et en ont élevé les prix, savoir : du premier lot à la somme de dix-sept mille cinq cent vingt-cinq fr. ; du second lot à la somme de sept mille francs, le tout en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués à l'adjudication sur surenchère, des deux lots ci-dessus désignés, sur les nouvelles mises à prix résultant de ladite surenchère, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de dix-sept mille cinq cent vingt-cinq fr.
ci **17.525** fr.

Le second lot sur la mise à prix de sept mille fr. ci... **7.000** fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable Figeac, le onze novembre mil neuf cent treize.

L. NUVILLE,
Avoué.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e L. NUVILLE, Avoué à Figeac, poursuivant la vente, qui comme tous ses confrères, exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.